

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, Mme Sabine ADRIEN à M. Christophe MOUTAUD, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Ludovic PINGAUD, Mme Françoise OTT à M. Henri LECLERE, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Célia BOIRON à M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Philippe PONSARD à Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCOUX, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 50

Secrétaire de séance : Mme Annie ZAPATA

**DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - SECURISATION ET INTERCONNEXION DES VILLAGES DE LA SIZE ET MONNEGER COMMUNE DE BUSSIÈRE DUNOISE**

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, compétente sur la gestion de l'eau potable sur son territoire, souhaite sécuriser l'alimentation en eau potable sur le village de la Size, commune de Bussière Dunoise. Ce village est alimenté par un captage ne répondant pas aux normes sanitaires exigées par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'Agglomération souhaite notamment, réaliser une interconnexion entre les villages de la Size et de Monneger, assurant une distribution de qualité, par le réseau d'eau potable de ce village.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20220915-225\_22-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2022  
Date de réception préfecture : 19/09/2022

L'interconnexion sera réalisée grâce à un tuyau en polyéthylène de diamètre 40mm sur une longueur de 800ml. Les travaux se dérouleront sous accotement de la voie Communale et la route Départementale n°47 (nécessitant une permission de voirie avant travaux) reliant les deux villages.

La mise en place du réseau sera réalisée à l'aide d'une traneuse, limitant les coûts d'enfouissement et permettant une durée de chantier moins longue.

La durée des travaux serait d'environ 3 semaines, tranchées et raccordements sur les deux villages. Ces travaux seraient réalisés, milieu du deuxième trimestre 2023. L'Agglomération réalisera cette opération, via l'accord cadre pour travaux sur réseaux d'eau potable en cours (2021-2025) ; l'entreprise MIGLIORI est titulaire de ce marché avec trois autres entreprises en co-traitance.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR (autres subventions : réserve parlementaire, FNADT)	DETR Rubrique 13	52 000.00€	40%	30/09/2022	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		13 000.00€	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		39 000.00€	30%		
TOTAL DES subventions publiques		104 000.00€	80%		

Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)		
---	--	--

Autofinancement	26 000.00€	20%
dont emprunt		

<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>130 000.00€</b>	<b>100%</b>
--------------------------	--------------------	-------------

En conséquence, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation, réuni le 9 septembre courant,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président



Eric CORREIA

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Annie Zapata".

Annie ZAPATA